

**Séance du Conseil de Ville
du 25 janvier 2016, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 10 et 11 des 30 novembre et 14 décembre 2015
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Alexis Mansuy
6. Développement de l'interpellation 3.02/15 - "Assainissement des routes avec de nouveaux revêtements antibruit", PLR, M. Christophe Günter
7. Développement du postulat 4.17/15 - "Revenu de base inconditionnel : procédons à des évaluations de faisabilité à l'échelon communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Développement de la motion interne 5.16/15 - "Rencontre des réfugié-e-s installé-e-s à l'Auberge de Jeunesse Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Développement de la motion 5.17/15 - "Coulée verte et mobilité douce : du Centre-ville à la Vieille Ville en passant par le CREA", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
10. Réponse au postulat 4.06/15 - "Un service de l'électricité globalement autosuffisant est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse à la motion 5.12/15 - "Quotité d'impôt : Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste !", PLR, M. Julien Crevoisier
12. Réponse à la question écrite 2.07/15 - "Fonds de prévoyance et Commune de Delémont : spéculer de l'argent public dans l'alimentation ? Jamais !", PS, M. Sébastien Lapaire et consorts
13. Réponse à la question écrite 2.08/15 - "Impact de la nouvelle loi sur la protection des eaux", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse à la question écrite 2.09/15 - "Hébergement pour les migrants : que fait la Commune ?", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
15. Résolution interpartis 1.01/16 - "Le Conseil de Ville de Delémont s'associe aux élus des villes suisses qui demandent au souverain de refuser le second tube au tunnel routier du Gothard", M. Marc Ribeaud
16. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Renaud Ludwig, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en leur adressant ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année. Il informe que M. Sébastien Lapaire, démissionnaire, est remplacé par M. Thierry Kamber, Mme Marie Jeanne Pont Moritz devenant suppléante. Saluant en particulier MM. Richard Mertenat et Christian Wirz, qui siègent pour la première fois, M. Ludwig donne lecture de la résolution 1.01/16 et la met en circulation pour signature. Finalement, il excuse l'absence de M. Jean-Yves Gentil et propose le report du point 10 à la prochaine séance.

DECISION : le point 10 de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil de Ville à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1^{er} vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2^e vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Flury**, Besim **Hoxha**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Christian **Wirz**
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Claude **Chèvre**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Diego **Tomaselli**
 M. Afrim Ramnabaja est remplacé par M. Richard **Mertenat**
 M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Lydia **Schwyzzer**
 M. Hervé Schaller est remplacé par M. Toufiq **Ismail-Meyer**

Est excusé

M. Jean-Yves Gentil.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 10 ET 11 DES 30 NOVEMBRE ET 14 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal no 10 du 30 novembre 2015, avec le rectificatif ci-dessous, et le procès-verbal no 11 du 14 décembre 2015 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire :

6. BUDGET COMMUNAL 2016

Page 98

...

M. Julien Crevoisier, PLR, ... ~~De plus, le projet de fusion en cours suggère une baisse de la fiscalité, Delémont étant dans une situation fiscale compétitive.~~ De plus, la perspective éventuelle de fusion de communes avancée à plusieurs reprises (ndlr par les initiants) plaide pour une baisse de la fiscalité à Delémont. Or, de l'avis de M. Crevoisier, force est de constater que Delémont est dans une situation fiscale compétitive au niveau du district.

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte l'inquiétude de certains commerçants en raison de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), malgré la consultation qui a été menée. Dans le quartier de la gare en particulier, une très grande majorité d'entre eux ont constaté une baisse importante de leur chiffre d'affaires, notamment depuis l'interdiction de la circulation. M. Chételat demande au Conseil communal s'il est conscient des craintes des commerçants delémontains. De plus, il souhaite savoir comment l'enseigne Coop, qui a acquis un terrain à Courroux, est liée au projet du CREA.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que, dans le cadre de l'élaboration de la Conception directrice du PAL, toutes les revendications ont été prises en considération. Les réticences des commerçants de la gare ont été ressenties. Par ailleurs, M. Chappuis rappelle que, pour améliorer le confort de chacun, la gare routière a vu le jour dans le but d'améliorer les déplacements des piétons. Les habitudes doivent changer, d'autant que plusieurs parkings sont à disposition aux abords de ce secteur. S'agissant de Coop, M. Chappuis se réjouit de son développement au niveau de l'agglomération et compte sur la réalisation du CREA, dont la recherche de fonds est entamée. Coop prendra en charge la construction du centre commercial, avec places de stationnement.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

M. Alphonse Poupon, PS, relève que des sacs à ordures non taxés sont parfois déposés dans les containers de la ville. Il souhaite savoir si le Conseil communal en a connaissance et s'il entreprend des recherches pour trouver les coupables. Ce manque de civisme est-il courant ?

Mme Françoise Collarin confirme que le dépôt de sacs non taxés n'est pas rare, la Voirie cherchant à connaître les auteurs de ces incivilités. Une amende leur est adressée mais aucune statistique n'est tenue.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que les stages en entreprise permettent aux jeunes élèves de se projeter dans le monde professionnel, cette opportunité devant de ce fait être offerte à chacun, en particulier aux écoliers en situation de handicap. Il demande si de tels stages sont organisés à la Municipalité et à quelles conditions. Sont-ils organisés avec l'appui d'institutions spécialisées et, en cas de réponse négative, les raisons sont-elles expliquées ?

M. Damien Chappuis, maire, détaille les différentes catégories de stage et formation en cours d'emploi disponibles à l'Administration. De plus, il confirme que si la Ville devait être sollicitée par des jeunes gens en situation de handicap, leur requête serait traitée comme toute autre demande.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, souhaite connaître les démarches entreprises pour que l'événement Wintersound se déroule à fin janvier avec le moins d'inconvénients possibles pour le voisinage.

M. Patrick Chapuis, au vu du mécontentement des habitants lors de l'édition précédente du festival en question, indique que des contrôles ont révélé un respect des normes en matière de décibels. Toutefois, les basses, très prononcées, posent problème. Une rencontre a eu lieu avec deux représentants des opposants et les organisateurs, ces derniers s'étant engagés à installer sur les enceintes des pièces en caoutchouc et en mousse, pour limiter les vibrations. Un bilan sera dressé au terme de l'édition 2016.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant l'initiative "Minder" contre les rémunérations abusives, relève l'obligation, pour les caisses de pensions notamment, de voter lors des assemblées générales d'entreprises dont elles possèdent des titres. Détaillant les sujets faisant l'objet d'un vote, M. Baettig indique que les institutions de prévoyance ont peu de contact avec ces entreprises et qu'elles suivent, pour certaines, les recommandations de l'association Ethos. Il souhaite savoir ce qu'il en est du FRED. Respecte-t-il les obligations décrites et le Conseil communal est-il informé des décisions prises par les représentants de la caisse de pensions ?

M. Damien Chappuis, maire, indique que le FRED, par ses statuts, respecte toutes les mesures législatives. Il transmettra toutefois à M. Baettig une réponse détaillée par courrier séparé, ne disposant pas de toutes les informations nécessaires lors de la présente séance.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, s'étonne que les granits posés récemment sur les quais de la gare routière gênent les conducteurs de bus et qu'ils ont dû être redimensionnés. D'autre part, certains véhicules doivent empiéter sur le quai pour se stationner. Il demande des explications au Conseil communal, la gare routière étant très récente.

Mme Françoise Collarin confirme que ce défaut a été signalé, les chauffeurs des anciens cars rencontrant des difficultés en raison du rayon de braquage plus restreint que celui des nouveaux véhicules. Les granits seront modifiés et les travaux pris en charge par le bureau d'ingénieurs mandaté pour le réaménagement de la gare routière. Regrettant les défauts constatés, Mme Collarin souligne que l'ouvrage est apprécié des chauffeurs de bus. L'installation des éclairages et des bancs s'achèvera sous peu, la réception finale du chantier n'ayant pas encore eu lieu.

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Alexis Mansuy est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/15 - "ASSAINISSEMENT DES ROUTES AVEC DE NOUVEAUX REVÊTEMENTS ANTIBRUIT", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

M. Christophe Günter, PLR, relève que la nouvelle législation oblige les propriétaires de routes publiques à limiter le bruit qu'elles occasionnent, Delémont ayant réalisé un état des lieux complété par des mesures classées selon un ordre de priorité d'assainissement. En particulier, la route de Rossemaison, dont la réfection est intervenue récemment, limite effectivement les nuisances grâce au macadam antibruit. Toutefois, les regards et couvercles de chambre jonchent les voies, sans alignement, et ne peuvent pas être évités par les automobilistes. Ne pourraient-ils pas être installés dans les trottoirs ? De plus, la fréquentation de la route provoquera des différences de niveau, ce qui générera une nouvelle source de bruit. Aussi, M. Günter regrette que cette réfection, plus onéreuse qu'une solution standard, ne procure qu'une amélioration moyenne. Il suggère donc à la Ville de définir, avec les propriétaires de route et les exploitations de réseaux souterrains, des règles claires avant le début des travaux, pour que les installations de situent en bordure de route et empêchent une ouverture prématurée des voies.

Mme Françoise Collarin confirme qu'un revêtement phonoabsorbant efficace nécessite les voies de circulation les plus homogènes possibles, ce que la densité des réseaux et la largeur des trottoirs ne permettent parfois pas. De plus, le coût de déplacement des infrastructures souterraines peut être prohibitif. De ce fait, les services communaux et leurs partenaires les prévoient en priorité sous les trottoirs, voire au centre des voies. Par ailleurs, les marquages, également source de bruit, sont effectués à l'aide d'une enduit spécial.

M. Christophe Günter, PLR, est satisfait.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.17/15 - "REVENU DE BASE INCONDITIONNEL : PROCÉDONS À DES ÉVALUATIONS DE FAISABILITÉ À L'ÉCHELON COMMUNAL", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que cet objet, qui sera prochainement soumis en votation populaire, n'a pas la faveur de la gauche ni de la droite. Il souhaiterait que Delémont développe une réflexion d'anticipation sur les années à venir, constatant que les places de travail diminuent au profit de l'informatisation et de la robotisation, notamment. L'acceptation de cette initiative provoquerait un changement profond des mentalités et du rôle de l'Etat, lequel serait amené à simplifier l'aide sociale et son contrôle et à déterminer un socle économique de base universel, dont bénéficieraient tous les citoyens, ce qui éviterait l'angoisse des rentrées financières liées à la précarité du travail. Ce revenu de base inconditionnel, appelé aussi dividende social, revenu de citoyenneté ou allocation de vie, serait inscrit dans la Constitution. L'Etat serait chargé de redistribuer un revenu mensuel minimal à chaque individu. Il ne s'agit pas d'empêcher les gens de travailler mais de couvrir le minimum et laisser à chacun l'opportunité de rajouter des revenus, selon ses envies. Constatant qu'un revenu n'est pas forcément lié à un emploi, M. Baettig relève que de nombreux citoyens bénéficient d'autres types de revenus qu'un salaire (rentes, paiements directs, bourses, chômage, aide sociale, etc.). Selon lui, l'acceptation de ce principe impliquerait une grande simplification des prestations sociales, la fin des mesures contre-productives de contrôle et la déconstruction de la structure sociale d'occupation qui débouche rarement sur l'autonomie, à son sens. La question du financement reste à être réglée mais est réalisable, selon les experts sollicités par les auteurs du projet. Des expériences similaires sont menées notamment en Finlande, en Angleterre, en Hollande et en France. En Alaska et en Iran, ce modèle existe avec les revenus du pétrole. Par ailleurs, ce revenu étant inconditionnel, les citoyens nantis pourraient y renoncer.

M. Baettig invite le Conseil communal à lancer une étude de faisabilité en commençant par mesurer le comportement des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'AI, qui seraient libérés de ce piège, selon lui. Leur temps serait destiné à la reprise d'activités utiles et valorisantes, voire des activités sociales moins rentables. La Ville devrait négocier avec le Canton pour mener une épreuve-test avec les gens bénéficiant ainsi d'un revenu de base inconditionnel, sans contrôle mais se basant sur le fait que libérés du stress de la précarité, ils pourront reprendre des activités professionnelles intéressantes et valorisantes.

Mme Esther Gelso, favorable aux principes de solidarité, relève que la notion de libération du temps est utopique, le temps étant ce qui reste à la disposition des rentiers qui ne le mettent pas à la disposition de la collectivité. D'autre part, Mme Gelso s'interroge sur la manière de mener une étude sur un sujet dont la Ville ne maîtrise aucun paramètre. Cette étude sociologique doit être faite par des professionnels et non par son département, qui n'a ni la mission ni les ressources en personnel ou financières nécessaires. Pour ces raisons, elle invite à refuser ce postulat.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, revenant sur la question orale de M. Baettig, rappelle la question écrite 2.07/15 de M. Lapaire sur le même sujet et l'invite à en prendre connaissance. Rappelant que l'idée énoncée n'est ni récente ni utopique au vu des demandes de certains partis allant dans ce sens, M. Miserez précise que la Confédération et les cantons gèrent l'AVS, l'AI ou l'aide sociale. La Ville ne peut donc pas mener l'étude demandée, d'autant que le Conseil communal ne dispose pas des moyens permettant de répondre à cette question. Il invite à se baser sur les débats publics et non à mobiliser l'Exécutif.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, estime que le débat vaut la peine d'être abordé. En Europe, plusieurs villes envisagent un revenu minimal, qui permettrait à des groupes de population au bénéfice de l'aide sociale, devenue trop dure, de se projeter dans leur avenir. A son sens, l'allocation universelle, dans le contexte actuel, n'est pas une utopie et reviendrait à assurer à chacun le droit d'exister. M. Parrat invite le Conseil de Ville à accepter ce postulat, Delémont devant se donner les moyens de mener cette étude. Par ailleurs, il rappelle que, alors qu'il était conseiller communal, la Ville confiait des mandats pour des études techniques. Des écoles spécialisées existent dans le domaine social, qui pourraient réaliser l'étude.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime que les communes doivent reprendre la compétence de l'aide sociale, le Canton étant trop distant par rapport aux citoyens et soumis à d'autres pressions. Conscient de la situation actuelle, M. Baettig est d'avis que la Ville a le pouvoir politique de la faire changer, tout en relevant que sa demande a déjà été réalisée dans d'autres villes européennes. Quant aux moyens, même s'ils font défaut, une expérience pilote pourrait être menée avec le Canton.

DECISION : le postulat 4.17/15 - "Revenu de base inconditionnel : procédons à des évaluations de faisabilité à l'échelon communal", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 22 voix contre 7.

8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.16/15 - "RENCONTRE DES RÉFUGIÉ-E-S INSTALLÉ-E-S À L'AUBERGE DE JEUNESSE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, en l'absence de M. Camille Rebetez, présente cette motion interne qui demande l'organisation d'une rencontre, symboliquement forte, avec les migrants accueillis à Delémont. La population y serait conviée autour d'un repas. Mme Beuret estime que certains médias attisent les peurs alors que d'autres rapportent des élans de solidarité. De plus, elle s'oppose aux amalgames entre réfugiés et terroristes, citant en exemple le village sicilien de Lampedusa, touché par l'exode depuis les années cinquante, qui a vu sa population augmenter de 44 % avec l'arrivée de réfugiés, ce qui a soulagé les habitants. Mme Beuret relève que plusieurs Delémontains souhaiteraient faire le premier pas envers les migrants mais ne savent pas comment procéder, d'où la présente motion, qui propose aux membres du Conseil de Ville d'initier une démarche d'accueil, pour leur souhaiter la bienvenue.

M. Renaud Ludwig, président, estime opportun de faire preuve d'ouverture et de démontrer que les Autorités sont fières d'aider des personnes en situation difficile. Même si les manifestations organisées par le Bureau n'ont pas rencontré de réel succès et que l'événement proposé, organisé en semaine, pourrait retenir certains citoyens, l'essentiel est que la rencontre représente un geste d'ouverture. Aussi, le Bureau recommande d'accepter cette motion.

Mme Rébecca Lena, PS, relève que cette initiative permettrait aux élus et à la population de rencontrer les migrants et de communiquer avec eux, ce qui, d'ordinaire, est difficile. L'accueil de réfugiés peut générer inquiétude et crainte dans la population et cette rencontre représenterait un premier pas vers une meilleure cohabitation et compréhension. Favorable à cette motion et au cadre proposé, Mme Lena invite à l'accepter.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, suggère aux conseillers de ville de se détacher des émotions imposées, ce qu'il juge d'ailleurs suspect. A son sens, chaque citoyen ressentant de la compassion envers les réfugiés peut les inviter chez lui, sans impliquer la collectivité publique. De plus, il s'inquiète de ce phénomène de masse, qui est, selon lui, politiquement organisé. A titre d'exemple, il indique que l'industrie militaire gagne plus d'argent que ce que dépensera l'Allemagne pour accueillir des réfugiés. De plus, l'économie estime qu'elle en a besoin pour sa croissance. Peiné par ces populations qui voyagent dans des conditions atroces, M. Baettig est d'avis que les images des médias ne sont pas le fruit du hasard mais qu'elles résultent d'un travail de propagande, visant à faire penser que de pauvres gens fuient la guerre alors que d'autres en profitent. Il refuse d'être considéré comme le complice des passeurs, alors que d'autres se sont enrichis sur le dos de la collectivité. Par ailleurs, les coûts résultant de l'accueil de réfugiés engendreront une baisse d'autres aides sociales, ce qui nuira aux citoyens en situation précaire. Pour ces raisons, il refusera la motion.

M. Luc Dobler, PCSI, s'interroge sur le message que le Législatif souhaite faire passer aux réfugiés, d'autant qu'ils quitteront l'Auberge de Jeunesse à fin avril au plus tard, et sur l'organisation qu'impliquera la rencontre proposée. La présence de traducteurs sera nécessaire, d'où l'intérêt de connaître l'avis de l'AJAM, notamment. M. Dobler souhaite également connaître l'engagement qui sera demandé aux conseillers de ville, rappelant la motion 5.12/13 - "La propreté en ville : le Conseil de Ville met la main à la pâte", qui s'était timidement concrétisée. D'autre part, la motion déçue de propos indignes et inquiétants proférés sur Facebook envers les migrants. M. Dobler rappelle que ce réseau permet à chacun d'exprimer ses opinions, d'où une diversité d'avis. A titre personnel, il n'a pas eu l'occasion de lire des propos offensants ni sur Facebook ni dans la presse locale. Il se demande si le Conseil de Ville doit intervenir sur la base de discussions sur Facebook sur un thème pour lequel il n'est pas compétent. Ne souhaitant pas donner trop d'importance aux personnes tenant des propos offensants et vu l'implication personnelle requise par la motion, le groupe PCSI laisse à chacun la liberté de vote. A titre personnel, il la refusera.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, estime le message de bienvenue primordial, étant donné que les réfugiés resteront dans le Jura au-delà de fin avril. En effet, selon le modèle de l'asile, le Canton accueille 1 % des requérants arrivant en Suisse. Précisant les origines des migrants, Mme Beuret indique que bon nombre d'entre eux ne pourront pas retourner dans leur pays et resteront en Suisse à titre provisoire. Des contacts sont en cours avec l'AJAM, qui se propose de faciliter les modalités de la rencontre, notamment envers les réfugiés. Quant au réseau Facebook, il n'est pas à l'origine de la motion mais l'accueil de migrants est un défi actuel de la société. Mme Beuret estime nécessaire d'accueillir ces victimes de régimes totalitaires, de guerre ou de situations catastrophiques. Au premier semestre 2015, ils étaient au nombre de 500'000 à débarquer aux portes de l'Europe. Leur accueil est un devoir, de l'avis de Mme Beuret, d'où la motion interne.

DECISION : la motion interne 5.16/15 - "Rencontre des réfugié-e-s installé-e-s à l'Auberge de Jeunesse Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est acceptée par 24 voix contre 7.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/15 - "COULÉE VERTE ET MOBILITÉ DOUCE : DU CENTRE-VILLE À LA VIEILLE VILLE EN PASSANT PAR LE CREA", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, en vue d'un développement qualitatif de la ville, estime que diverses mesures doivent être prises aujourd'hui, même si elles ne déploieront leurs effets qu'ultérieurement. Par sa motion, il souhaite que les espaces non utilisés ou publics et les rues soient pris en compte pour structurer l'espace urbain, en réalisant un trait d'union entre les deux secteurs majeurs de Delémont, la Vieille Ville et la Gare, au profit des piétons et des activités de délasserment, en facilitant les déplacements d'un secteur à l'autre dans un environnement agréable.

Par coulée verte, M. Nusbaumer entend une succession d'éléments urbains, du parc Pré-Guillaume jusqu'au Forum Saint-Georges, en passant par le CREA. La traversée de la route de Bâle pourrait se faire sous la forme d'un plateau à priorité piétonne, pouvant servir pour des manifestations ponctuelles d'une certaine envergure, la circulation étant alors déviée par le chemin des Bains et la rue du Temple. Ce passage identifiera l'entrée de la Vieille Ville - sans nuire à ses activités - où la circulation est déjà interdite dès 21 heures et la vitesse limitée à 30 km/h. Dans un second temps, le parc de la Villa Müller pourrait être mis à la disposition de la population, vu ses atouts naturels, et un parking public pourrait être créé. Par sa motion, M. Nusbaumer demande au Conseil communal de décrire les éléments du projet et leur relation avec des décisions à venir dans un règlement ou un plan permettant, le moment venu, la réalisation de cette coulée verte à mobilité douce. Les décisions à venir sont principalement liées au PAL, en voie de concrétisation, et au projet Coop-CREA, par un plan spécial ou un autre document juridique. M. Nusbaumer détaille les outils dont dispose la Commune pour cette étude, notamment le futur plan de zones issu du PAL. Parallèlement aux investissements nécessaires à la réalisation du plateau à priorité piétonne à la route de Bâle, la Ville pourrait solliciter le fonds cantonal de la plus-value, inscrire le projet au programme d'agglomération ou solliciter la contribution des propriétaires fonciers aux frais d'équipement.

M. Nusbaumer estime qu'un projet induit toujours des synergies et des effets d'entraînement. Il invite à profiter de la dynamique des grands projets urbains pour y introduire, à moindre coût, la qualité. En dernier lieu, il relève que ce projet de coulée verte est conforme à la Conception directrice approuvée en 2015 par le Conseil de Ville.

Mme Françoise Collarin, au nom du Conseil communal, invite à accepter cette motion. S'agissant du PAL, elle indique que le Plan directeur communal a été transmis au Service du développement territorial pour examen préalable, accompagné du rapport technique et des études sectorielles. L'augmentation de la présence de la nature en ville et de la mobilité douce occupe une place prépondérante dans ces documents et les propositions concrètes de la motion permettent la réalisation d'une coulée verte du parc Pré-Guillaume jusqu'à la rue du Temple.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelant l'étude approfondie que représente le PAL, estime irresponsable de proposer une interruption du trafic à l'entrée de la Vieille Ville, sans disposer d'une étude sur ses conséquences pour les autres rues. A son sens, ajouter au PAL la présente proposition n'est pas raisonnable. Toutefois, le PLR est intéressé à l'idée, dont il souhaite connaître les influences. Cette étude devrait être demandée par un postulat, raison pour laquelle il demande la transformation de la motion, avant l'intégration dans le dossier déjà transmis au Canton.

M. Paul Fasel, PCSI, à titre personnel, s'interroge sur le tracé que devrait emprunter le trafic Bâle-Porrentruy, dans le cas de la création d'un plateau à priorité piétonne.

M. Jude Schindelholz, PS, est favorable à cette motion, qui tend à mettre en valeur les espaces publics et les modes de déplacement doux. Selon lui, elle ne représente pas une couche supplémentaire au PAL mais un projet le concrétisant. Toutefois, le groupe socialiste s'interroge également sur le trafic à la route de Bâle qui, en 2011, comptait près de 8'000 véhicules par jour. Sans requérir la transformation en postulat, M. Schindelholz estime nécessaire d'étudier si des mesures complémentaires doivent être prises pour les rues sur lesquelles une partie du trafic pourrait être dévié, la motion parlant de voie à priorité piétonne et non interdite à la circulation.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, bien que favorable à la création d'espaces verts, se demande pourquoi M. Nusbaumer n'a pas fait intégrer sa requête dans la Conception directrice et le Plan directeur, étant lui-même membre du groupe d'accompagnement du PAL. Aussi, elle souhaite savoir si cette coulée verte porterait atteinte aux bâtiments prévus dans le Plan directeur. Favorable au plateau à priorité piétonne, Mme Rohner relève le problème de la déviation du trafic par le chemin des Bains où la circulation sera restreinte, à la demande des voisins. Quant à la Villa Müller, elle comporte de très beaux atouts et Mme Rohner s'interroge sur les négociations avec le Canton, propriétaire des lieux, pour maintenir son parc en l'état.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, estime que cette motion va dans le sens du souhait du Conseil communal de bannir la voiture dans le centre-ville. Il met en exergue l'inquiétude des commerçants dont les boutiques pourraient manquer d'attractivité en raison de l'absence de trafic. S'agissant de la limitation à 30 km/h, M. Rottet cite en exemple Saint-Imier, qui a appliqué cette mesure et supprimé trois passages pour piétons. Un accident relativement grave pousse aujourd'hui les Autorités à revoir la situation. M. Rottet indique qu'un comité a été créé pour informer la population des mesures restrictives prévues par l'Exécutif. En tous les cas, le peuple sera amené à voter.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, précise que sa motion s'inspire des éléments inventoriés et discutés dans le PAL, dans le but de les mettre en forme, comme par exemple le renforcement des espaces verts et publics dans le centre urbain et l'amélioration de la mobilité piétonne. Par coulée verte, M. Nusbaumer entend une succession de jardins et d'espaces verts dans lesquels les citoyens pourront s'arrêter et se distraire et qui les conduiront d'un secteur de la ville à un autre, avec une certaine sécurité. Elle ne concerne pas les rues commerçantes. D'autre part, la route de Bâle ne sera pas coupée mais elle devra être traversée, avec des aménagements appropriés autres qu'un passage pour piétons. Le but est de créer un lien physique entre le CREA et le Forum Saint-Georges, avec une limitation de la vitesse ou une zone de rencontre (revêtement de chaussée particulier, plantation d'arbres, ...). Le trafic demeurerait mais serait ainsi régulé pour permettre la traversée de la route par les piétons. La motion vise à éviter la mise en place d'obstacles qui pourraient devenir insurmontables, notamment des barres d'immeubles prévus dans le Plan directeur. Ces éléments ressortent de la consultation et seront intégrés dans le nouveau Plan directeur. La densification des constructions libérera de l'espace. La Villa Müller pourrait suivre la même évolution que la Villa Vermeille et son parc ouvert à la population.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, estime que cette motion court-circuite le Plan directeur communal décidé pour le PAL, même si elle est très favorable aux idées de la motion. D'autre part, des bâtiments existent déjà au nord du parc Pré-Guillaume. Aussi, elle préfère la forme du postulat, ce qui réduira le nombre d'oppositions.

M. Jude Schindelholz, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

M. Jude Schindelholz, PS, rapporte que son groupe soutiendra la motion, souhaitant son intégration dans le PAL, actuellement en consultation. Les remarques en découlant proposent d'aller dans le sens de la coulée verte. D'autre part, le secteur entre le parc Pré-Guillaume et le CREA peut être densifié en conservant un passage suffisant.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, précise que la motion vise à fixer des principes pour une liaison piétonne entre deux secteurs de la ville. Elle n'est pas impérative dans le sens qu'elle n'oblige pas la

Commune à réaliser un aménagement précis. Le Plan directeur, de compétence exécutive, peut être amendé. Le principe de la coulée verte y serait inscrit et ferait l'objet d'une note obligeant à tenir compte de cet impératif dans la phase de réalisation. M. Nusbaumer répète que la traversée de la route de Bâle consistera en un lieu où les piétons seront sécurisés, dont les aménagements seront définis ultérieurement. Aussi, il maintient sa motion.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, estime que la motion contient des éléments très concrets, qui vont à l'encontre des variantes proposées aux habitants de la rue du Temple. En particulier, la bifurcation à gauche en montant le chemin des Bains sera interdite, pour éviter un trafic parasite à la rue du Temple. De même, s'interrogeant sur la création de places de stationnement dans le parc de la Villa Müller, M. Ismail-Meyer suggère la transformation de la motion en postulat.

Mme Françoise Collarin, consciente des engagements de la Ville pour chaque quartier, informe que l'interdiction citée par M. Ismail-Meyer n'est pas une promesse mais une variante parmi d'autres suggérées aux habitants de la rue du Temple, non encore acceptée. Le Plan directeur est en cours d'analyse au Service du développement territorial. Même s'il n'est pas encore accepté, il fixe les limites mais pas les volumes. Les éléments cités dans la motion peuvent y être intégrés. Cette motion permettrait à l'Exécutif d'entrer en discussion avec les propriétaires pour obtenir l'autorisation de traverser leur terrain. Elle relève l'importance pour le Conseil de Ville que ses volontés soient formulées. S'agissant du plateau à priorité piétonne, Mme Collarin cite à titre d'exemple le carrefour des rues de l'Industrie et de la Brasserie, où une surface légèrement surélevée est réservée aux piétons. Mme Collarin invite à accepter cette motion, vu sa souplesse et sa vision correspondant à la philosophie que le PAL prévoit pour tous les plans sectoriels.

DECISION : la motion 5.17/15 - "Coulée verte et mobilité douce : du Centre-ville à la Vieille Ville en passant par le CREA", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer, est acceptée par 27 voix contre 9.

10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/15 - "UN SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ GLOBALEMENT AUTO-SUFFISANT EST-IL POSSIBLE ?", PS, M. MARC RIBEAUD

Point reporté.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/15 - "QUOTITÉ D'IMPÔT : UN OUTIL AU SERVICE DU MÉNAGE COMMUNAL ET DE LA DETTE AVANT D'ÊTRE UN ARGUMENT ÉLECTORALISTE !", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Damien Chappuis, maire, informe que le Conseil communal a défini un objectif stratégique, en lien avec la maîtrise de la dette, de même qu'une planification du fonctionnement et des investissements pour les cinq prochaines années, tenant compte de l'évolution de la population et des futures rentrées fiscales. L'Exécutif a confié une étude à la fiduciaire Transjurane SA. Son rapport détaillé est attendu d'ici à l'été 2016 et sera transmis au Conseil de Ville.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/15 - "FONDS DE PRÉVOYANCE ET COMMUNE DE DELÉMONT : SPÉCULER DE L'ARGENT PUBLIC DANS L'ALIMENTATION ? JAMAIS !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE ET CONSORTS

Mme Christel Lovis, PS, informe que le groupe socialiste est satisfait.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/15 - "IMPACT DE LA NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud, PS, se réjouit de la bonne gestion du SEDE, dont la station d'épuration fonctionne au niveau énergétique de manière très efficace. Relevant l'importance d'éliminer des eaux usées les micropolluants, M. Ribeaud met en exergue le projet d'équiper la station en conséquence, dans les meilleurs délais. Il souligne que pour préserver la qualité de l'eau, des pesticides ont été interdits par la Confédération, notamment l'atrazine dès 2011. Toutefois, l'eau de la Doux contenait en 2014 des traces de diéthyl-atrazine, élément particulièrement persistant. Aussi, M. Ribeaud part du principe que le Service des eaux suit l'évolution des micropolluants dans l'eau consommée.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/15 - "HÉBERGEMENT POUR LES MIGRANTS : QUE FAIT LA COMMUNE ?", CS•POP•VERTS, MME MAGALI ROHNER

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, est satisfaite.

15. RÉSOLUTION INTERPARTIS 1.01/16 - "LE CONSEIL DE VILLE DE DELÉMONT S'ASSOCIE AUX ÉLUS DES VILLES SUISSES QUI DEMANDENT AU SOUVERAIN DE REFUSER LE SECOND TUBE AU TUNNEL ROUTIER DU GOTHARD", M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, par cette résolution, souhaite que Delémont se rallie aux autres communes qui se sont déclarées opposées à la construction du 2^e tube du Gothard. Estimant dans un premier temps l'argument de sécurité comme étant essentiel, M. Ribeaud est désormais convaincu que le doublement du tunnel ne résoudra pas les problèmes actuels, se basant sur les rapports de l'Ofrou, notamment. De plus, de telles mesures pourraient être appliquées dans d'autres tunnels fonctionnant de façon bidirectionnelle. Les dispositifs mis en place dans les tunnels des Rangiers ont permis de conclure que la sécurité était aussi bonne que sur une autre route. D'autre part, la Suisse vient de dépenser quelque 19 milliards de francs pour un tunnel de base destiné au transport des marchandises par le rail, qui n'a du reste pas encore été inauguré. Le lancement du projet aurait pu attendre trois à cinq ans, d'autant que le Gothard peut encore fonctionner ainsi pendant une dizaine d'années.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que le peuple se prononcera sur une modification de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine. L'ouvrage, datant de 1980, nécessite une réfection. Pour le Conseil fédéral et le Parlement, la réfection, après la construction d'un second tube, est la meilleure solution. Après réfection, chaque tube contiendra une voie et une bande d'arrêt d'urgence. Selon M. Chételat, le référendum contre ce projet émane de motivations idéologiques et est clairement un débat gauche-droite. Il estime que ce tunnel est le plus dangereux d'Europe, 36 usagers y ayant perdu la vie depuis sa construction. De plus, M. Chételat souligne que la fermeture du Gothard reporte le trafic sur les cols alpins et que la liaison avec l'Italie doit être assurée. D'autre part, il met en évidence le coût des stations de transvasement, évalué à quelque deux milliards de francs (contre trois pour le second tube), infrastructures équivalant à 22 terrains de football qui seront ensuite démontées. Favorable à la liaison routière avec le Tessin, M. Chételat recommande d'accepter le projet fédéral et de refuser la résolution.

M. Luc Dobler, PCSI, opposé au second tube, refusera aussi la résolution, estimant que le Législatif n'est pas un outil de propagande pour les votations fédérales et qu'il n'a pas à donner une directive de vote.

DECISION : la résolution interpartis 1.01/16 - "Le Conseil de Ville de Delémont s'associe aux élus des villes suisses qui demandent au souverain de refuser le second tube au tunnel routier du Gothard", M. Marc Ribeaud, est acceptée par 21 voix contre 17.

16. DIVERS

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, informe avoir déposé sur les tables un prospectus du Temps des cerises, annonçant son 5^e concert. Elle rappelle que l'association, créée il y a 14 ans, a presque disparu en 2013 et elle invite le Conseil de Ville à la soutenir en assistant à ses manifestations.

M. Damien Chappuis, maire, présente le bilan des réalisations et des faits marquants de 2015, ainsi que les perspectives d'avenir du Conseil communal jusqu'en 2020 :

- nouveau réseau de transport, Delémont se situant à 45 minutes de la gare TGV, de l'aéroport de Bâle-Mulhouse-Fribourg ; achèvement de la Transjurane au plus tard début 2017 ;
- évolution de la population : +1'064 habitants depuis 2009 ;
- augmentation de l'habitat collectif et baisse des constructions individuelles ;
- projet de fusion de communes (13 à 14 localités). Un rapport d'étude sera prochainement publié ;
- projet d'agglomération et Plan directeur régional, en coordination avec 11 autres communes, définissant les politiques liées à l'urbanisation, à la mobilité, à la nature et à l'énergie. Deux objectifs en découlent : la création du territoire de confluence et la valorisation des secteurs de développement stratégique ;
- obtention du label Cité de l'énergie et concept pour l'obtention du label Région de l'énergie ;
- nouvelle gare routière ;
- vélostation à la gare en exploitation depuis une année et gérée par des personnes en réinsertion ou au bénéfice d'une rente ;
- développement économique : extension ou implantation d'usines, avec la création de 200 emplois, perspective d'achat du terrain d'Alcosuisse ;
- extension du Centre de santé ;
- inauguration du bâtiment Polyadès, premier immeuble répondant aux critères Minergie P ;

- projet d'un immeuble à la Mandchourie, regroupant une crèche et la division alcool et tabac de la Direction générale des douanes ;
- premier festival de la bande dessinée, réunissant 50 auteurs ;
- création de la Maison de la bande dessinée, la BD.ch, avec un musée dédié à Rosinski ;
- activités organisées par la bibliothèque et la ludothèque ;
- accueil de diverses manifestations sur le territoire : championnats du monde de chiens de travail, course de la Solidaire, SlowUp, 30^e anniversaire du jumelage avec Belfort, ... ;
- inauguration de Cinémont ;
- projet du CREA ;
- activités de l'Espace-Jeunes ;
- participation de Delémont aux jeux internationaux des écoliers ;
- amélioration des installations du Centre sportif ;
- développement des crèches ;
- campagne sociale Mieux vivre ensemble ;
- diverses rénovations de bâtiments communaux ;
- construction du hangar des pompes ;
- rénovation des places de jeux ;
- conception d'évolution du paysage ;
- nouveau panorama au Bérudier créé par la SED ;
- achat de véhicules pour la Voirie ;
- projet Delémont marée basse, avec de nouvelles passerelles sur la Sorne ;
- réalisation d'un parc urbain aux abords du futur écoquartier ;
- travaux d'aménagement des routes pour faciliter la mobilité douce ;
- projets de rénovation dans le quartier de la Gare ;
- projets photovoltaïques et hydrauliques ;
- entretien du réseau électrique ;
- Conception directrice et Plan directeur de l'énergie ;
- assainissement de bâtiments et promotion de l'efficacité énergétique ;
- assainissement du réseau de canalisation et des routes ;
- habitat collectif dans différents quartiers ;
- projet d'écoquartier ;
- concours Vieille Ville fleurie ;
- projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin ;
- nouveau Plan d'aménagement local ;
- projet de développement du sud des voies (Centre de congrès, hôpital, etc.) ;
- Campus tertiaire ;
- projet d'hôtel sur le site actuel de la Poste dans le quartier de la Gare ;
- projet d'extension de l'école du bois ;
- Campus Avenir 33 ;
- baisse de la quotité d'impôt.

M. Chappuis remercie les membres du Conseil communal pour leur collaboration, le Conseil de Ville pour son soutien à la réalisation des projets et au développement de Delémont, ainsi que le personnel communal pour son engagement.

Ont été déposées :

- **résolution interpartis 1.01/16** - "Le Conseil de Ville de Delémont s'associe aux élus des villes suisses qui demandent au souverain de refuser le second tube au tunnel routier du Gothard", M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.01/16** - "Un grand crû à Delémont ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.02/16** - "Détermination du domicile fiscal des résidents secondaires", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
- **motion 5.01/16** - "Mise en œuvre du PAL : pour une information régulière au Conseil de Ville", PS, M. Jude Schindelholz

La séance est levée à 22 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay